

## VICSAMA

### ou l'irrésistible ascension d'un jeune martiniquais au XIXe en Haïti

*Catherine Roucairol (février 2024)*

En m'intéressant à la famille VERROLLOT <sup>1</sup>, des colons en Guyane et Haïti, j'ai été intriguée par le second époux de la veuve d'Alphonse Paulin VERROLLOT.

A Port-au-Prince en 1851, veuve à 45 ans, Adèle GRENIER de COURVILLE se remarie à **Joseph de VICSAMA**, *maréchal de camp des Armées de l'Empire, comte de Champagne, commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Faustin, chevalier de la Légion d'Honneur et Grand Maître des Cérémonies !*

Un grand dignitaire pour ce mariage tardif ! Lui aurait 66 ans ou plus.

Dans l'acte de mariage (20/11/1851 Port-au-Prince), il est dit natif de Saint Pierre en Martinique et fils naturel ; son père y est appelé Mathieu TOUZEAU, habitant de Saint Pierre et sa mère Sabine LAUREAN.

Alors pourquoi ne s'appelle-t-il pas Touzeau ?

Vicsama était-il un de ses prénoms ? D'où vient ce prénom ?

Porté maintenant par de très nombreux Haïtiens, en nom ou en prénom, VICSAMA, quelquefois déformé en VIXAMA ou VICSAMAR, a une origine difficile à trouver :

- Il existe un Jean Baptiste **Vixamar** LEGRAND qui aurait offert son sang en offrande à la place de celui du porc dans la fameuse Cérémonie de Bois Caïman <sup>2</sup> en 1791 ? Une origine dans le Vaudou ?

- Il ressemble à une lettre près à un nom du raja hindou **VicRama**... Mais pourquoi un prénom hindou ?

Est-ce du sanscrit ? Un des livres sacrés de la religion hindoue, les Veda, est le sama. Une origine tamoule ? Mais l'immigration indienne en Martinique est plus tardive...

Un Français des comptoirs de l'Inde ?

- Joseph Vicsama est qualifié d'homme de couleur ou noir dans les livres de l'historien Thomas Madiou, sans qu'on sache s'il est métis ; les parents qu'il indique ont des noms et prénoms, ils ne sont pas identifiés comme esclaves ou affranchis. Vicsama va se rallier à PÉTION dans le Sud alors gouverné par des mulâtres.

- Avant son arrivée sur l'île d'Haïti, vers 1807, il n'existe pas à notre connaissance de Vicsama dans les registres civils !

Comment et pourquoi son prénom s'est-il transformé en nom à particule « **de Vicsama** » ? A-t-il été anobli ? Comment est-il parvenu à ce haut grade : **maréchal des armées** ? Beaucoup de questions.

---

<sup>1</sup> Les VERROLLOT : du colon guyanais époux d'une acadienne aux imprimeurs haïtiens, Catherine Roucairol, <https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art03.pdf> GHC, janvier 2023.

<sup>2</sup> Départ d'une révolte d'esclaves autour d'une cérémonie vaudou, considérée en Haïti comme l'acte fondateur de la révolution et de la guerre d'indépendance.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Heureusement, Vicsama était un formidable communicateur et grâce à cela, une célébrité à son époque : plus de 50 articles dans les journaux haïtiens le concernent. Certains sont initiés par lui, il s'adresse « Au Public », d'autres relatent sa carrière militaire ou ses nombreux démêlés judiciaires. A une époque post-révolutionnaire (1807-1867), où il y aura plus de cinq changements de Président de la République voire Empereur, de façon incroyable, Vicsama saura s'adapter à tout nouveau gouvernement en Haïti et rester un homme de cour proche du pouvoir.

Il est vraisemblablement l'ancêtre de tous les VICSAMA.

### **Vicsama le militaire**

La carrière militaire de Vicsama commence auprès du général PÉTION dans le sud d'Haïti. Officier subalterne de 1818 à 1822, officier supérieur de 1822 à 1847, puis officier général, il saura surtout rester en place auprès du chef du gouvernement quel qu'il soit !

#### **1807-1818, le protégé de PÉTION reconnaissant**

Une première référence dans le célèbre livre d'histoire d'Haïti de Thomas Madiou<sup>3</sup> est datée de 1807 :

*« Peu de jours après, un jeune martiniquais, nommé Vicsama, sortant aussi de New York, arriva au Port-au-Prince. Le général Pétion, frappé de la vivacité de son intelligence par les réponses judicieuses qu'il fit aux questions qu'il lui adressa, lui donna, dans son état-major, le grade de **sous-lieutenant** et le combla de bienfaits. Désirant que le peuple de la République se recrutât de noirs et d'hommes de couleur des îles voisines, il était heureux de traiter avec distinction celui qui se présentait l'un des premiers. »*

Pourquoi quitter la Martinique pour New York puis Haïti ?

En Martinique, de fréquents combats navals se déroulaient le long des côtes entre Français et Anglais. L'île sera d'ailleurs reprise par ces derniers en 1809. La situation n'y était donc pas stable.

En Haïti, le général Alexandre PÉTION, après la défaite des Français, s'était rallié au gouverneur général Jean Jacques DESSALINES qui avait déclaré l'indépendance d'Haïti en 1804. Mais en 1806, bien qu'ayant été un de ses proches collaborateurs, Pétion avait dirigé un complot contre lui qui aboutit à sa mort et l'abolition de cet Empire créé par Dessalines.

Avec le général Henri CHRISTOPHE, Pétion avait alors proclamé la République. Mais la rivalité entre les deux hommes entraîna très vite une séparation du pays : le Nord, avec l'ancien esclave noir Christophe et le Sud, où le mulâtre libre Pétion devint président de la République en 1807.

Une jeune République francophone en plein devenir, au moment où son île va devenir anglaise, voilà ce qui a pu attirer Vicsama.

Pendant cette guerre civile nord/sud, Joseph Vicsama va être très fidèle à Pétion et devenir en quelque sorte son « homme de main ». Comme aide-de-camp du Président, il est ses yeux et oreilles. Plusieurs missions<sup>4</sup> vont lui incomber :

- en 1810, il surveille à Jérémie la conduite du général RIGAUD ; en 1811, il l'avertit d'une conspiration du général YAYOU en faveur de Christophe et sur ordre du

<sup>3</sup> Histoire d'Haïti. Tome 3, Thomas Madiou fils.

<sup>4</sup> Histoire d'Haïti, 1807-1811, Thomas Madiou.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Président, pour les mêmes raisons, il va conduire en prison le général DELVA <sup>5</sup> bien qu'il soit un de ses intimes ;

- en 1815, le voilà **capitaine** et **maître des cérémonies** lors de la fête de réception du Président d'Haïti <sup>6</sup>, Alexandre Pétion, le 10 mars 1815 ;
- il l'accompagnera jusqu'à sa mort en 1818, causée par la fièvre jaune <sup>7</sup>:  
« *les aides de camp de Pétion, le colonel Ulysse le premier, ne voulurent plus que le char funéraire fût traîné par les chevaux ; ils donnèrent un exemple qui fut suivi par la plupart des autres officiers qui étaient dans le cortège, et ce char fut tiré par eux tous, en signe du profond regret qu'ils éprouvaient de la perte de ce chef bien-aimé (...)* »

en note : *Parmi les aides de camp de Pétion, on distinguait le **chef d'escadron Vicsama** dont l'attachement et la vénération pour le président ont été constants : ce qui honore son cœur ».*

### **1818 - 1843, fidèle aide de camp de BOYER**

Pétion mort, son protégé Jean Pierre BOYER lui succède comme président à vie du Sud. Vicsama, toujours aide de camp, passe de Pétion à Boyer.

En 1819, un Africain d'ethnie kongo, GOMAN, avait lancé une insurrection paysanne dans ce sud aristocratique dominé par les affranchis, anciens propriétaires d'esclaves, et avait reconnu l'autorité de Christophe. Son insurrection va prendre fin vers 1820 et Vicsama, dans l'état-major de Boyer <sup>8</sup>, fait exécuter ses ordres et veille à sa popularité :

« *Alors, il envoya plusieurs de ses aides de camp auprès des généraux pour leur exprimer sa satisfaction de vive voix. Le **chef d'escadron Vicsama**, ensuite le colonel Carrié, le capitaine Grellier, etc. vinrent remplir ces missions, en apportant aux généraux des caisses d'un vin de choix et d'autres approvisionnements que leur envoyait Boyer personnellement : ces attentions leur furent agréables. »*

Toujours fidèle à son premier protecteur, comme relaté en 1820 dans le journal haïtien, l'Hermitte d'Hayti <sup>9</sup>: « *Le **Capitaine Vicsama** aide de camp de Son Excellence le Président d'Haïti, eut le malheur de perdre dans son commandement, lorsque le Président fit sa tournée dans le Sud, un des pistolets que le feu Président Pétion l'avait fait cadeau pour gage de son amitié (...); cet officier pleurait amèrement une perte dont il ne pouvait se consoler; à sa plus grande surprise, vient de recevoir, par un exprès de ce Commandant (lieutenant-colonel Jenty, commandant militaire du bourg de Petit Trou Fravange), cette arme qu'il conservait comme un memento de son bienfaiteur. Partout où il y a de l'ordre, on trouve la sécurité ».*

Un an plus tard, le capitaine Vicsama sert de chaperon à un amiral anglais <sup>10</sup> en poste à la Jamaïque, en visite comme médiateur entre Christophe et Boyer (pour une éventuelle reconnaissance réciproque de leur République et Royaume). Il lui fait visiter

---

<sup>5</sup> Arrestation en douceur, en « habit de bourgeois » pour Vicsama, en simulant une promenade (!) en compagnie de la femme de Delva, journal *Le Matin*, 30/03/1910, article Sources Historiques.

<sup>6</sup> Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti ..., Haïti 1860.

<sup>7</sup> Études sur l'histoire d'Haïti suivies de la vie du général J.M. Borgella, Tome 8, B. Ardouin, Dezobry et E. Magdeleine, Lib.-éditeurs, 1853.

<sup>8</sup> Mémoires de Joseph Balthazar Inginac, Imp. Cordoba, Kingston, Jamaïque, 1843.

<sup>9</sup> L'Hermitte d'Hayti, journal historique et littéraire, 1<sup>er</sup> janvier 1820, sur *Gallica*.

<sup>10</sup> Sir Home Pogham (1762-1820), Histoire d'Haïti:1819-1826, Thomas Madiou.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

une école *lancastérienne* (école élémentaire privée destinée aux enfants pauvres, système d'éducation britannique), l'église paroissiale, les environs de Port-au-Prince et reçoit un magnifique cadeau : une canne à pommeau d'or avec armoiries !

En 1822, la révolution nordiste renverse le régime de Christophe et Boyer réunifie le Nord avec le Sud avant de conquérir le reste de l'île. Il devient ainsi maître absolu du pays et prend le titre de « chef suprême de la Nation ». La même année, le capitaine Vicsama devient officier supérieur : il est promu au grade de **chef d'escadron**<sup>11</sup> et, en 1826, on le retrouve **lieutenant-colonel** portant avec aisance et éloquence des toasts dans des dîners officiels comme le veut son rôle d'aide-de-camp :

- en l'honneur de consuls envoyés par la France en Haïti<sup>12</sup>

« A MM. les consuls français ; puissent-ils vivre toujours en bonne intelligence avec les Haïtiens. Nous profitons de cette occasion pour leur témoigner toute notre satisfaction relative au choix qu'a fait S. M. le roi de France, de leurs illustres personnes, pour être ses consuls à Haïti » ;

- au grand dîner donné<sup>13</sup> le dernier jour de l'an 1825, par C<sup>m</sup> NAU, trésorier général, auquel ont assisté M. MALER, consul général et chargé d'affaires de France, les autorités civiles et militaires, des négociants étrangers nationaux, et des personnes notables de cette capitale

« A l'auguste fille du vertueux Louis XVI. Puisse-t-elle vivre longtemps pour rendre heureux son illustre époux, duc d'Angoulême, fils du plus grand des philanthropes parmi les rois » ;

« Aux membres du Sénat et à ceux de la Chambre des représentants. Puisse-t-ils être toujours animés du feu sacré de la république, afin de seconder les nobles et grandes entreprises de S. Exc. le président d'Haïti, qui tendent à faire le bonheur de la généralité de ses concitoyens. ».

Vicsama organise aussi lui-même des dîners comme en 1826<sup>14</sup> :

« Dans la soirée, il y eut un grand dîner donné à M. Maler par un aide de camp du Président. le lieutenant-colonel Vicsama, auquel assistèrent les autorités civiles et militaires, et M. Méliet, commandant de la frégate française « Antigone » des commerçants haïtiens, français, anglais, américains et allemands. »

En 1828, mission à propos de l'instruction publique : il est chargé par la Présidence de visiter des écoles et de noter les progrès faits par les élèves en écriture et lecture lors d'examens<sup>15</sup>.

### **1843-47, passe aux révolutionnaires**

Pendant trois quarts de siècle, Haïti va sombrer dans l'instabilité et la violence politique, déchiré entre les élites métis – principalement rurales et prépondérantes au sud – et noires – surtout propriétaires terriens et influents au nord. De plus, hormis quelques exceptions, les dirigeants ne se soucièrent ni de la société ni de l'économie.

---

<sup>11</sup> Le Télégraphe, 30 juin 1822, sur *Gallica*.

<sup>12</sup> Le Courrier Français, 14 février 1826, sur *Gallica*.

<sup>13</sup> Le Courrier Français, 5 mars 1826, sur *Gallica*. Maler est le *chargé d'affaires français de Sa Majesté Très Chrétienne près le gouvernement d'Haïti*.

<sup>14</sup> Histoire d'Haïti 1819-1826, Thomas Madiou.

<sup>15</sup> Feuille du commerce 10/08/1828, Le Télégraphe 28/08/1828

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

En 1843, les troupes gouvernementales <sup>16</sup> sont envoyées à Léogane : une révolte populaire contre le Président à vie Boyer, vient de démarrer dans le Sud. Vicsama (13<sup>e</sup> régiment) fait partie d'une colonne des troupes. Mais l'**armée révolutionnaire des Patriotes**, plus nombreuse (3 à 4 000 hommes contre 1 500) aura raison d'eux. Vicsama parlementera avec les insurgés pour finalement passer dans leur camp. Boyer fuira en Jamaïque, puis à Paris, où il achèvera sa vie.

RIVIÈRE HÉRARD, le chef de cette révolte et tombeur de Boyer, est renversé au bout de quatre mois. Le Sénat choisit dès lors de ne plus élire que des hommes âgés et faibles. Trois vieillards ivrognes ou illettrés se succèdent en deux ans tandis que des révoltes ne cessent de se déclarer <sup>17</sup>. Vicsama signera un appel <sup>18</sup> en faveur du premier d'entre eux, Philippe GUERRIER (1844-1845). Finalement, le 1<sup>er</sup> mars 1847, le Sénat élit Faustin SOULOUQUE <sup>19</sup>, noir illettré, qui n'était même pas candidat.

### **1847- 1859, anobli par Faustin SOULOUQUE**

Autoritaire et ambitieux, Soulouque s'octroie les pleins pouvoirs grâce au soutien de l'armée et se proclame empereur d'Haïti en 1849. C'est le **Second Empire haïtien**. Vicsama a d'ailleurs signé cet appel des militaires au Sénat pour que la charge d'empereur lui soit octroyée <sup>20</sup>.

A cette date, Vicsama fait partie de toute une liste d'Haïtiens anoblis par l'empereur <sup>21</sup>. En effet, Soulouque a octroyé des titres de noblesse à sa femme, ses enfants, à d'anciens nobles issus de l'Empire dessalinien ou du royaume du Nord de Christophe qui lui sont reconnaissants, à des militaires, des fonctionnaires...

Dans la première fournée <sup>22</sup> on comptait 4 princes, 59 ducs, 90 comtes, 215 barons, 30 chevaliers ! Les comtes étaient choisis parmi les généraux de brigade, comme Vicsama, une particule était ajoutée à leur nom, d'où **de Vicsama**, mais ne s'y attachait aucun privilège territorial, juste un nom de fief, comme **Comte de Champagne**. Ils avaient fière allure d'après la description de leur costume : *tunique blanche, manteau bleu de ciel brodé en or, de la largeur de deux pouces, doublé en blanc, même longueur que celui des princes et des ducs ; bas de soie blancs ; boucles d'or carrées ; souliers de maroquin rouge*, etc.

Le 30/09/1849, Vicsama participe évidemment à la fête de la promulgation de la Constitution impériale d'Haïti <sup>23</sup>: « **S. Exc. le comte de Vicsama, délégué de S. M. l'Empereur en cette division, présent à la cérémonie, ayant aussitôt pris la parole, adressa à la brillante assemblée avec l'accent du plus pur patriotisme un discours prononcé par improvisation, dans lequel il a rappelé à tous les enfants d'Haïti les nobles et précieux devoirs de se concilier au vrai amour de la patrie, au dévouement et à la soumission à l'Empereur, d'affection pour l'illustre famille impériale et ses descendants**

---

<sup>16</sup> Histoire d'Haïti 1827-1843, Thomas Madiou.

<sup>17</sup> d'après site Facebook, <https://www.facebook.com/istwaayiti1>

<sup>18</sup> Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti : 1843-1845, Feuille de commerce 05/05/1844.

<sup>19</sup> le paragraphe d'après Wikipedia.

<sup>20</sup> Le Moniteur Haïtien 24/08/1849.

<sup>21</sup> Le Moniteur haïtien 03/11/1849.

<sup>22</sup> L'empereur Soulouque et son empire. Gustave d'Alaux, Paris, 1860/

<sup>23</sup> Le Moniteur Haïtien 20/10/1849.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*et enfin de vénération pour toutes les sages et libérales institutions de S.M. envers la grande famille haïtienne ».*

Soulouque étant connu pour avoir organisé une répression violente contre les mulâtres qu'il purgea de l'armée et pour avoir installé des loyalistes à la peau noire dans les postes administratifs, il semble que Vicsama était alors pris pour noir.

Le 18 avril 1852, à la capitale, l'empereur Faustin 1<sup>er</sup> est couronné lors d'une somptueuse cérémonie, à l'instar du sacre de Napoléon, mais dans un faste ruineux pour les faibles finances du pays et en interrompant le paiement de la dette. Vicsama anobli est l'un des maîtres de cérémonie <sup>24</sup> :

*« A quatre heures les sénateurs et les représentants se transportèrent aux lieux de leurs séances ordinaires et les corps administratif et judiciaire au Palais de Justice. Ces corps, escortés par un piquet de 16 hommes de cavalerie et un piquet de 48 hommes d'infanterie, se rendirent, à 5 heures et demie, à l'église du Champ de Mars où ils furent reçus dans la nef et conduits ensuite aux places qui leur étaient destinées par le grand-maître des cérémonies, **S Ex. le général divisionnaire de Vicsama comte de Champagne**, assisté du baron de Duplessis, général de brigade, et du baron-brigadier Jean de Rosier, maîtres de cérémonie. »*

Il exprime, toujours avec éloquence, sa reconnaissance <sup>25</sup> : *« A la dernière fête patronale de 1858, tous ces dévouements s'inclinaient au pied du trône. Le grand-maître des cérémonies, S. Ex. le comte de Vicsama, comte de Champagne, lui disait : Sire, vous pouvez compter sur l'amitié de vos sujets, après les efforts constants de Votre Majesté pour les rendre heureux. »*

Mais les tentatives infructueuses de Soulouque pour reconquérir la République dominicaine minent son pouvoir et une conspiration menée par le général métis Fabre Nicolas GEFFRARD le contraint à l'abdication en 1859. Vicsama signera la proclamation qui met tous les biens de l'ex-empereur, de sa femme et ses filles Olive et Celia, sous séquestre<sup>26</sup>! Il passe au suivant !

### **1859-1867 Sous FABRE GÉRARD**

Dès 1861, il a le grade de général de division. En 1866, sa fille Cléomie se marie : il n'assiste pas au mariage et envoie juste une lettre de consentement. Il meurt l'année suivante à Port-au-Prince : *Joseph Vicsama né à la Martinique colonie française, général de division des armées de la République, âgé de 87 ans, témoin Cany Nicolas général de brigade*

alors qu'un gouvernement provisoire a été mis en place par Sylvain SALNAVE qui va devenir Président...

Vicsama a donc su résister à tous ces changements de gouvernants et à assurer sa promotion... Est-il un grand courtisan ? sûrement, mais c'est sans doute un homme assez habile pour savoir se rendre indispensable !

### **Vicsama le mondain**

Vicsama mène grand train de vie, et organise des fêtes : *La Société de*

---

<sup>24</sup> Histoire d'Haïti d'après un plan nouveau basé sur l'observation des faits (1804-1909), Auguste Magloire.

<sup>25</sup> Même source que note 11

<sup>26</sup> Feuille du commerce, petites affiches, 29/01/1859.

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

*l'Harmonie* (société de magnétisme) <sup>27</sup> organise une fête en l'honneur de Boyer, au jour du baptême de la maison de Vicsama, alors commandant de la place à Port-au-Prince. En 1830, alors commandant, il fait organiser par F. REDON <sup>28</sup> « directeur de la fête » un concert suivi d'un bal (Le Télégraphe, 12 septembre 1830). Puis n'oublie pas s'en vanter en faisant publier un compte-rendu (Le Télégraphe, 26 septembre 1830) voir ci-dessous :



Bal militaire au Palais sans Souci à l'époque du Roi Christophe 1767-1820 par Yves Etienne Peintre haïtien XX siècle

Une société choisie et composée d'un nombre limité de personnes, se réunira le 18 du courant chez le commandant Vicsama. La fête commencera par un Concert, où seront exécutés quelques morceaux de musique nouvelle; il sera immédiatement suivi d'un Bal, qui terminera cette charmante soirée. Toutes les dispositions sont prises, pour que cette brillante réunion ne laisse rien à désirer.

Le Directeur de la fête,  
F. REDON.

Plusieurs morceaux de musique ont été exécutés dans le concert qu'a donné M. Rédon, chez le commandant Vicsama, aide-de-camp de S. E. M. Rédon a exécuté, à la satisfaction générale de cette honorable réunion, le dernier concerto de musique, sur la flûte. Après le concert, il y a eu un bal où les jeunes haïtiennes ont charmé ceux qui ont eu le bonheur de les voir déployer toutes les grâces séduisantes du bel art de la danse. Ce bal a duré toute la nuit; la plus grande tranquillité et la décence la plus convenable ont régné durant tout le tems de ce divertissement. Il serait à désirer que de pareilles fêtes eussent lieu de tems en tems.

<sup>27</sup> Genius of Universal Emancipation 25 /09/1829 Baltimore.

<sup>28</sup> Probablement Felix Redon, commissaire du gouvernement au Tribunal Civil de Port-au-Prince.

## Vicsama l'affairiste

Sa maison de Port-au-Prince, Rue Républicaine, est connue ; c'est un point de repère par rapport auquel on se situe comme dans les annonces de vente de biens de Feuille de commerce en 1836 et 1843 par exemple.

CHANGEMENT DE DOMICILE.  
Le soussigné, Me. Tailleur, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il demeure dans la grande rue, maison du Sénateur Jh. Georges, en face du commandant Vicsama.

A VENDRE. — Deux emplacements, le premier, situé dans la Grande-Rue, vis-à-vis de celui du commandant Vicsama, au sud de celui de Madame Veuve Brouard, de la contenance de 21 pieds de façade, et de 60 pieds environ de profondeur.

Elle est aussi le lieu de divers négoce. Bien qu'en 1827-28, il exerce la fonction de Directeur général de la Poste aux Lettres<sup>29</sup>, cet apport n'est sans doute pas suffisant car il a transformé sa maison de Port-au-Prince en établissement commercial :

- en 1824 dans Le Télégraphe du 22 août, un négociant, F. DANTIÉ, y établit sa maison de commerce ;
- en 1828, il « afferme » ou sous-loue un appartement dans sa maison ou dans la même rue Républicaine, Le Télégraphe 27/04/1828 ;
- son ami Félix Doutre, négociant, directeur des postes avant lui, un temps son associé, va y établir son magasin, sans payer de loyer mais contre la moitié des bénéfices, Le Télégraphe 4/10/1829 ;
- Vicsama y vend une « merveilleuse » pâte pour aiguiser les rasoirs, la **Poudre Mimine** ; la sœur de sa femme, Louise LECLAIRE, en est chargée. Il soigne sa publicité en faisant insérer dans les journaux haïtiens ou américains abolitionnistes<sup>30</sup> (1829 Baltimore), soit des encarts décrivant cette pâte, soit des commentaires élogieux de diverses personnes, certains mêmes en anglais !
- en 1836, vente de sucres et alcools (rhum, tafia, anisette), en gros et détail.

Le Télégraphe 23. Décembre 1832

Feuilles du commerce, petites affiches et annonce de Port-au-Prince 14 août 1836

Le public est prévenu qu'il vient de s'ouvrir en cette ville, maison du commandant Vicsama, grande rue, un établissement où l'on trouvera du sucre raffiné ; du sucre blanc à vingt-cinq centimes la livre ; du Rum, du Tafia, de l'Anisette etc., en gros et au plus menu détail.

The subscriber having used the powder manufactured by the commandant Vicsama, for sharpening razors, is happy to state that it merits all the recommendation bestowed upon it, and further that the inventor is intitled to much praise for his ingenuity.

Au Port-au-Prince, le 11 décembre 1832.

V. G. SMITH.

<sup>29</sup> Les services défaillants sont réorganisés par un militaire, succédant à un fermage attribué à son ami Felix Doutre, *Le Télégraphe* 26 octobre 1828, 9 novembre 1828. Rétrospection sur la Poste Haïtienne, Harry Germain Jean-Louis, La Phalange, 1981.

<sup>30</sup> Genius of Universal Emancipation.

Le Télégraphe 13 janvier 1833

**POUDRE MIMINE.**

Nous, soussignés, attestons que c'est à notre très-grande satisfaction que nous avons fait usage de la poudre appelée *Mimine*; que des rasoirs dont le tranchant émoussé se refusait à un service facile, ont reçu de cette poudre merveilleuse l'équivalent d'un repassage parfait, et que leurs lames endommagées par la rouille ont été converties en un acier luisant et irrésistible, abattant au premier contact le poil le plus rebelle. C'est pourquoi ayant en vue le bien de cette partie de l'espèce humaine qui souffre tous les embarras de la barbe, désirant aussi procurer à l'auteur de la précieuse invention le tribut d'éloges et l'accroissement d'avantages pécuniaires auxquels il a de si justes droits, nous invitons avec confiance le public judicieux à ne pas manquer de se pourvoir de poudre *Mimine*; car l'expérience que nous en avons faite, nous garantit que l'on nous saura gré du conseil;

C. V. DE LATOUR, CHA. REYNOLDS, HOMES GAILLARD, LAVERDURE aîné, L. THEBIA, JEROME, DRES. CHANLATTE, J. M. DIMOND, agent commercial et consul des Etats-Unis, E. LLOYDS et Comp., JTHE. GOURJON, A. COURRET, FS. ACLOQUE, PHS. PHILBROUCK, JNO. LOPEZ, M. VANGOL.

**PATE MIMINE.**

*Maniere de se servir de la pate mimine, pour donner le fil aux rasoirs.*

Etendez un peu de cette pâte sur un cuir à polir, sur lequel vous mettrez quelques gouttes d'huile d'olive ou un peu de suif; servez-vous de préférence d'un cuir bombé qui convient mieux à cause de son élasticité, et sur lequel elle s'imprime bien. Après avoir bien passé le rasoir du côté où vous mettez de cette pâte, vous le passerez ensuite de l'autre côté qui ne doit être qu'huilé, et vous serez satisfait de l'efficacité de cette nouvelle composition, qui, dans ce genre, est la meilleure qui ait paru jusqu'à ce jour.

Cette pâte se vend, au-Port-au-Prince, Hayti, chez Mlle. Louise Leclaire, maison du commandant **Vicsama**.

On trouve chez cette même dame et à très-bas prix, des polissoirs faits en bois du pays, qui sont préférables au cuir; c'est ce qui a été constaté par l'expérience.

### Vicsama le charlatan

Toujours en recherche de profit, Vicsama s'improvise fabricant et vendeur de remèdes variés : *En 1829*<sup>31</sup>, le *Commandant Vicsama, militaire très connu, a l'audace de publier sur le journal Le Manifeste des attestations de complaisance arrachées à d'autres hauts gradés qui prétendent avoir bénéficié dans leurs maux d'yeux (taies et excroissances) de son « eau merveilleuse » et son « onguent précieux d'Alexandre ».*

En effet, des journaux haïtiens reproduisent ces recommandations :

- Attestation de Jean Hypolite FRESNEL<sup>32</sup>, médecin praticien, du 04/12/1829, soin prodigué à une personne souffrant d'excroissance de chair aux yeux avec l'Eau Merveilleuse, publiée dans le journal Le Télégraphe 10/01/1830.
- Attestation en anglais de W.B.BOWLES souffrant d'une douleur au côté soignée avec l'Essence Souveraine d'Aloise dans Le Télégraphe du 1/12/1832.

<sup>31</sup> Bulletin médical, Service Santé publique, Haïti 1948.

<sup>32</sup> Les familles Fresnel, Trichet, Doutré sont affiliées entre elles et font partie des amis de Vicsama !

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il semblerait que, dès 1825, *tablant sur sa position, ses connexions dans l'armée et des attestations favorables de ses malades*, Vicsama ait commercialisé des remèdes ayant des prétendues vertus médicinales, à base de plantes comme l'argemone<sup>33</sup>, médication courante dans la Guinée française, dont la décoction des racines était sensée soigner les taies de cornée.

En 1833, sur ordre du Président d'Haïti, un jury médical composé de médecins et pharmaciens doit analyser ses remèdes. Est-ce que les choses se gâtent pour lui ? Peu probable, il est toujours et restera en cour auprès du Président Boyer. Des *méchants* l'avaient dénoncé dans la presse...

Cela ressemble plutôt à un formidable coup de communication !

Un numéro entier du Télégraphe<sup>34</sup>, le 17/03/1833, 4 pages plus un supplément de 3, pour en parler et se défendre :

- Le jury médical lui a demandé de communiquer les recettes de ses remèdes à base de *plantes qui leur étaient inconnues*; bien entendu il a refusé, arguant la *garantie du secret de ceux qui ont le bonheur des découvertes et des inventions !*
- Il redonne sur trois pages les vertus de l'**Eau merveilleuse de Vicsama**, de l'**Ongent précieux d'Alexandre**, de l'**Elixir curatif de Cécile** (prénom de sa femme), explique comment s'en servir et puis surtout publie des listes entières de noms de personnes (militaires, notables, fonctionnaires), qui les ont utilisés avec profit ! Nul doute que les ventes ont dû augmenter ensuite !

### **Vicsama le séducteur**

Plusieurs mariages, des relations extraconjugales, d'où des enfants légitimes ou naturels, même après 60 ans...

#### **1810 Premier mariage à environ 25 ans avec Cécile LECLAIRE**

Lieutenant, il s'est marié en 1810, trois ans après son arrivée, avec **Cécile**, la fille de Jean Philippe **LECLAIRE** et Marie Louise LAPIÈRE (probablement famille LE BRETON de LAPIÈRE). C'est cet acte de mariage qui nous apprend que Vicsama est bien l'un de ses prénoms et confirme le nom de ses parents : fils naturel, il dit avoir 25 ans (elle, fille légitime, en a 20) ; son père Mathieu TOUZEAU est décédé, il habitait avec sa mère Sabine LAUREAN à Saint Pierre en Martinique. Les quatre témoins prouvent qu'en trois ans, Vicsama a bien su s'intégrer dans la bonne société des hauts fonctionnaires d'état et militaires :

Jean Chrysostome IMBERT, administrateur général des finances, franc maçon,  
ULYSSE, colonel, aide de camp du président d'Haïti (Pétion),  
J. LAMONTAGNE, député du Sud, contrôleur des finances (1853),  
FREMONT commissaire des guerres.

Le couple semble ne pas avoir d'enfant.

---

<sup>33</sup> Phytothérapie haïtienne: nos simples, Rulx Léon, 1980, Page 21.

Évolution des sciences de la santé et de l'hygiène publique, Ary Bordes, 1915, page 139.

<sup>34</sup> Vu le nombre d'articles qu'il écrit dans le Télégraphe, on peut se demander quels liens il entretenait avec ce journal ?

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

En 1818, une sœur de sa femme, Marie Magdeleine <sup>35</sup>, décède dans la maison Vicsama, rue Républicaine à Port-au-Prince.

### **Liaison avec Victoire ANDRAU**

Deux ans après son mariage, le capitaine Vicsama a un fils, Louis Joseph, avec une jeune fille de 18 ans native de Fond Baptiste en Arcahaie, Victoire ANDRAU (Andreau, Andrault, ou Andraud ?), qui meurt en 1822.

Il est toujours marié à Cécile Leclair, car elle est marraine <sup>36</sup> en tant que femme de Vicsama à divers baptêmes en 1824 et 1829.

En 1829, la fameuse pâte pour rasoir se vend dans la maison Vicsama chez Mademoiselle Louise Leclair <sup>37</sup>, probablement un autre prénom de Cécile ou une sœur puisque appelée Mademoiselle ?

### **Liaison avec Nisida PITRE**

En 1842, le général de division Vicsama, aide de camp du Président d'Haïti, a une fille naturelle avec **Nisida PITRE** : Marie Rose Thérèse Cléomie née dans le Nord, au Corail. Il a alors 60 ans environ car son âge déclaré varie à chaque acte !

Nisida est la fille de Joseph PITRE, un sénateur. Une famille de fonctionnaires, le frère Etienne est administrateur principal du Département de l'Ouest. Sûrement riches, ils possèdent une maison de commerce mais l'origine de cette richesse est malhonnête ! Ils sont accusés de *faire sortir de l'argent de la Caisse Publique par des marchés frauduleux* et leurs biens vont être séquestrés en 1808 <sup>38</sup>.

En 1820, Étienne, appelé Pitre aîné, meurt jeune à 45 ans, sans enfant et sans testament. L'héritage est donc partagé en deux entre la veuve, Marie Rose Joséphine BONNEAU, et les collatéraux, ses sœurs et son frère :

Marthe Pitre épouse de Louis CAZEAU,  
Marie Françoise Pitre épouse de Julien LABONTÉ,  
Marguerite Pitre épouse de Joseph THÉZARD,  
le Sénateur Joseph Pitre.

Lorsque Joseph, le second frère, meurt en 1832, Nisida Pitre se considérant comme unique héritière, une longue guerre pour la succession va commencer... Procès sur procès de 1833 à 1865 ...les générations suivantes d'héritiers prenant la relève...

L'enjeu est important, il comprend au moins :

---

<sup>35</sup> Marie Magdelaine LAPIÈRE (o ca 1798 Saint Louis du Nord, + 16/10/1818 Port-au-Prince) ; curieusement les parents sont inversés sur l'acte, fille naturelle de feu Lapierre et de la Veuve Leclair.

<sup>36</sup> Baptêmes de Cécile BELAIR, 10/11/1828, acte du 9/3/1829 Port-au-Prince, et Léonidas Philippe Rose DOUTRE, 17/11/1824, fils de Félix DOUTRE et Joséphine de BEAUHARNAIS, acte du 30/11/1824 Port-au-Prince.

<sup>37</sup> Genius of Universal Emancipation 1829-09-16: Vol 4 Iss 2.

<sup>38</sup> Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti, par Linstant de Pradines, Volume 1, éditeur A. Durand, Paris 1886.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- deux habitations<sup>39</sup>: caféières, au Morne au Cadet (*Gourgeon*, 35 carreaux) et une sucrerie à la Croix-des-Bouquets (*Drouillard*, 300 carreaux) vendues aux enchères,
- plus une maison de commerce appelée Maison BONFILS DUPOTÉ, sise Rue Cesar à Port-au-Prince (actuellement Rue des Césars ?), habitée par tous ces collatéraux.

Vicsama va s'en mêler. Il s'est engagé à payer les dettes commerciales et personnelles de sa maîtresse. Il défend l'héritage de sa fille Cléomie !

Les lecteurs des journaux comme les Feuilles de commerce, le Moniteur Haïtien, vont en suivre toutes les péripéties. Vicsama est un grand communicant, plus d'une dizaine d'articles concernant l'affaire : adresse enflammée au Public, ...

En 1839<sup>40</sup>, Il raconte tout: il a dû prendre une obligation à un taux très élevé pour faire face aux créanciers de Nisida qui lui a vendu entre temps la maison Bonfils, il va exiger le paiement de loyers aux occupants, nouveaux procès...Il explique qu'il n'a pu éviter « *un scandale public* » : la vente de sa maison Rue Républicaine à Port-au-Prince, la belle et grande maison où il avait établi ses commerces qui est ainsi décrite: *au RDC 4 chambres, séparées par une porte cochère; à l'étage, une grande salle et un salon salle à manger, 2 chambres à coucher; dans la cour plusieurs chambres.*

Les procès concernant cette succession seront relatés encore dans le Moniteur Haïtien jusqu'en 1868 : 30/04/1846, 23/11/1850, 8/04/1865, 21/03/1868.

### **Second mariage vers 66 ans**

En 1851, Joseph de **VICSAMA** épouse Marie Thérèse **Adèle GRENIER de COURVILLE**, veuve de Paulin VERROLLOT. Il déclare avoir 66 ans, elle 45 ans. L'acte lui donne une particule, Comte de Champagne, et le pare de toutes ses distinctions : *maréchal de camp des armées de l'Empire, commandant de l'ordre impérial militaire de Saint Faustin, chevalier de la Légion d'Honneur, Grand maître des cérémonies !*

Il est donc au sommet de sa gloire et sa femme, née en 1806 à Port-au-Prince est la fille naturelle de Louis Octave GRENIER COURVILLE, natif de Port-au-Prince, habitant de Nantes installé à Saint Domingue avant 1804, qui a eu un parcours mouvementé dû à la période : il est parti à New York<sup>41</sup> en 1804, a rejoint Philadelphie et y a épousé une veuve<sup>42</sup> puis est revenu à Port-au-Prince l'année suivante. De sa relation avec une habitante d'Arcahaie, Louise Jeanne Adélaïde CAMAUX (CAMEAU ? CAMAU ?), est née à Haïti en 1806, Adèle, déclarée tardivement en 1812. Peut-être est-il même passé par Cuba puisque sa fille Adèle, veuve de Paulin VERROLLOT, sera indiquée à son remariage avec Vicsama comme née, non pas à Port-au-Prince, mais à Saint Yague de Cube, nom donné par les créoles à Santiago de Cuba.

Son mariage était pour lui sans aucun doute l'apogée de sa réussite. Y assistèrent quatre des plus hauts dignitaires de l'Empire de Faustin 1er, dans leur tenue d'apparat comme leurs portaits ci-après :

---

<sup>39</sup> Feuille du commerce 14/08/1836, 31 juin 1837, 21/10/1838. sur *Gallica*. Gourjon sera rachetée par lui et Rabjette Rabjean lors de *folles enchères* (réitération des enchères).

<sup>40</sup> Feuille du commerce 26/05/1839, 02/06/1839, 16/06/1839.

<sup>41</sup> Passeport délivré à Bordeaux 21/04/1804 : 31 ans, 1m70, yeux bleus, châtain, avec son épouse, enfant en bas âge et nièce de 12 ans ; berceau familial avant 1804, St Domingue.

<sup>42</sup> Il épouse à nouveau le 17/07/1804 à Philadelphie, Françoise Emilienne COQUILLEAU veuve de Boromeo DECLAVIN (Holy Trinity church, Records of the American Catholic Historical Society of Philadelphia vol.39, n°1,1928, p 56) puisqu'il avait déjà déclaré un enfant légitime de son mariage avec elle, Octave Emilien Jean né à Nantes, le 05/09/1803.

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dufrene à gauche,  
Salomon à droite,  
Paul au milieu



- Louis DUFRENE, duc de Tiburon, Ministre de la Guerre et de la Marine, chargé provisoirement du portefeuille de l'Extérieur,
- Jean PAUL, duc de Morin, Grand Chambellan et aide de camp d'honneur de S.M. l'Empereur,
- Louis Étienne Félicité SALOMON, duc de Saint Louis du Sud, Ministre des Finances et du Commerce chargé du portefeuille de la Justice, des Cultes et de l'Instruction publique (futur Président d'Haïti 1879-1886),
- Saladin LAMOUR sénateur de l'Empire.

Une signature d'un Verrollot sur l'acte, sans doute le fils d'Adèle, montre que c'est une famille recomposée apaisée !

Mariage fastueux comme le voulait la cour impériale. Une anecdote en rend compte : Vicsama annonce dans Le Moniteur haïtien du 29/11/1851 qu'il a retrouvé le diamant perdu lors de son mariage !

### Vicsama le procédurier

**Vicsama** passait pour être un **butor** qui régentait ceux qu'il n'aimait pas. C'est ainsi qu'il est décrit à l'époque du Président Boyer <sup>43</sup>. Une anecdote le confirme : un anonyme <sup>44</sup>, juré d'une session du tribunal criminel de Port-au-Prince, l'accuse d'une tentative nocturne contre sa vie. Vicsama lui aurait proposé un cartel (lettre de défi pour duel), publiquement avec beaucoup de bruit et scandale, avec une rencontre à l'île de la Gonave où tous deux devaient se rendre en barque !

<sup>43</sup> Revue de la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie, Vol. 32, N° 109, 1960 ; article Les origines sociales de la littérature haïtienne, Henock Trouillot.

<sup>44</sup> Feuille du commerce 21/02/1830.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il va tenter de nombreux procès dont beaucoup sont perdus :

- Affaire BLANCHET 1827.

Envoyé, sans doute par le Président Boyer, au procès d'un avocat venu de France, Louis Antoine Blanchet <sup>45</sup>, qui réclame au Président un paiement pour solde de ses travaux sur la rédaction du nouveau Code civil haïtien, Vicsama lui lance des injures grossières <sup>46</sup> en pleine audience. Blanchet lui en demande raison à la sortie. Après cette altercation qui provoqua son incarcération à la prison de Port-au-Prince, Blanchet obtint de quitter le sol d'Haïti et partit pour la France où il fera un procès <sup>47</sup> au Président Boyer ! Vicsama fut puni de quatre jours d'arrêt chez lui quoique Blanchet fut déclaré par la justice comme son agresseur et en profita pour se répandre à nouveau dans les journaux haïtiens en le traitant de *blanc de France* <sup>48</sup>.

- Affaire DOUTRE 1829.

Il se fâche avec son ami Felix Doutre qui a contracté plusieurs dettes <sup>49</sup> et est réticent à lui payer des intérêts élevés. Il prend à témoin les lecteurs du Télégraphe 20/09/1829 : « *Devant rendre authentiquement compte au public, et à l'univers entier s'il était possible, de l'affaire qui a eu lieu entre moi et Felix Doutre directeur de l'Hôtel des Monnaies d'Haïti* ».

Au moins 5 articles suivront dans le même journal en 1830 ; accusation portée sur de huissiers, un vrai feuilleton à suivre !

- Affaire succession PITRE 1833-1868.

Il n'hésitera pas à faire procès sur procès, comme évoqué plus haut, à propos du partage de l'héritage Pitre. Il accuse même les juges : Arrêt du Tribunal de cassation qui déboute le général de division Joseph Vicsama de la prise à partie dirigée contre le doyen J. Boco, du tribunal civil du Port-au-Prince, 12 mars 1861 : *Le général Jh. Vicsama prétend que, par jugement rendu le 31/03/1848, l'exposant, alors juge de paix, voulant favoriser la famille Labonté, commit un faux en écriture authentique et une forfaiture, la prescription s'élève donc contre l'action injuste et inconsiderée du dit général.*

---

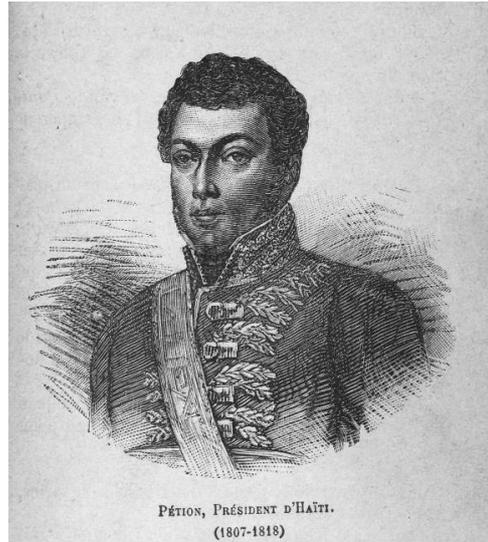
<sup>45</sup> Louis Antoine Blanchet (o 05/04/1797 Aquin , + 11/12/1866 Paris) est le fils d'un général de brigade de l'armée française du sud de Saint Domingue, rallié à Pétion plus tard et de Madeleine Laforêt. Il était avocat à la Cour royale de Paris.

<sup>46</sup> Mémoire pour S. Ex. le président de la République d'Haïti, Isambert, F. André, 1827.

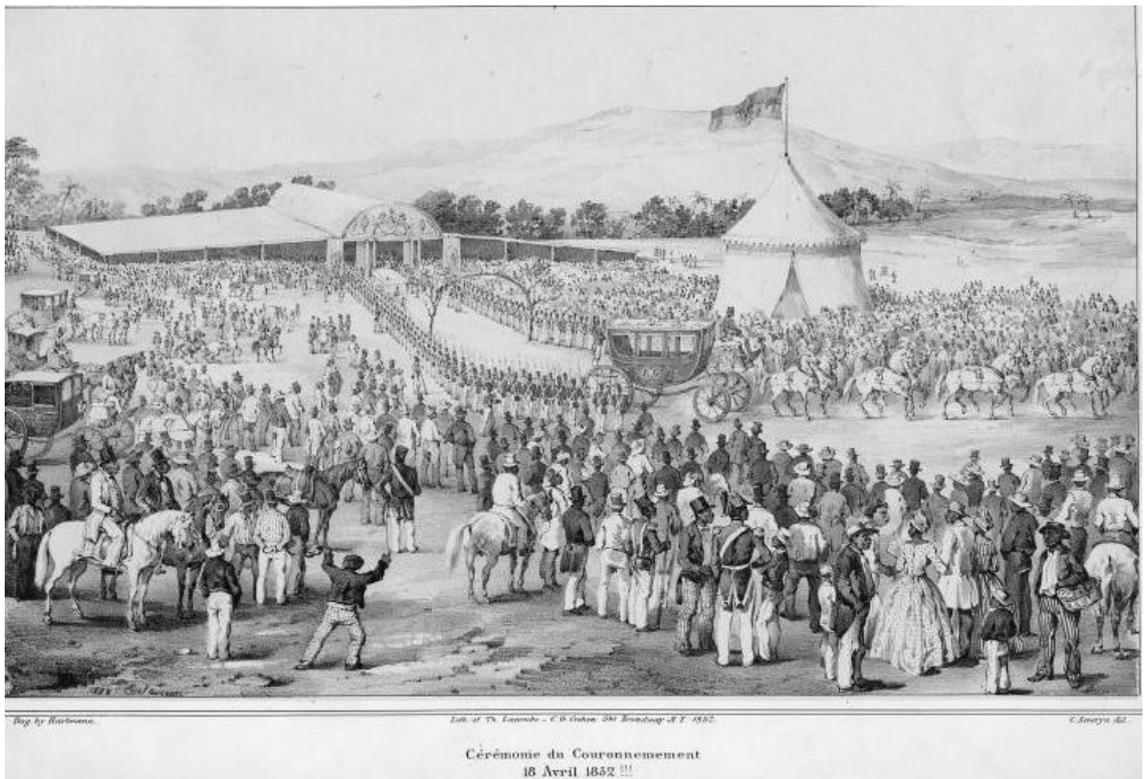
<sup>47</sup> Procès entre M. Blanchet, avocat à la Cour Royal de Paris, et Son Exc. le Président de la République d'Haïti, Prudent Vignard, 1827.

<sup>48</sup> Le Télégraphe 14/06/1827, Feuille de commerce 31/12/1827.

<sup>49</sup> Le Télégraphe 16/09/1829, 10 et 24/01/1830, 04/06/1830, 10/06/1830, 27/06/1830.



Illustrations prises  
sur le site de  
The New York Public Library



## **Vicsama le fondateur d'une lignée en Haïti**

Durant cette époque haïtienne compliquée post-révolutionnaire, Vicsama, jeune martiniquais immigré, officier dévoué au service du pouvoir, mondain, séducteur, grand communicant, deviendra donc célèbre et fondera une lignée en Haïti au XIXe siècle. Vicsama est maintenant le prénom (plus d'un million) ou le nom (environ 50 000) de très nombreux Haïtiens d'après le site Familysearch!



### **Généalogie descendante de Saint Joseph VICSAMA**

(2-3 générations <sup>50</sup>)

Malgré nos efforts, nous n'avons pu trouver les parents Touzeau en Martinique, à Saint Pierre comme Vicsama l'avait déclaré à plusieurs reprises. Avait-il menti ?

#### **Saint Joseph Vicsama TOUZEAU**

(o ca 1780 <sup>51</sup> St Pierre Martinique, + 19/07/1867 Port-au-Prince Haïti),  
fils naturel de Mathieu TOUZEAU, de Saint Pierre Martinique, et Sabine LAUREAN ;  
nommé VICSAMA par son prénom ensuite

**ax** 3/11/1810 Port-au-Prince avec Cécile **LECLAIRE** (o ca 1790 Port de Paix) fille  
légitime de Jean Philippe et Marie Louise LAPÉRIÈRE, habitants de Petit St Louis  
du Sud (famille Le Breton de Laperrière ?)

#### **Relation avec Elisabeth Victoire ANDRAU**

(o ca 1794 Fond Baptiste, Arcahaie, + 15/01/1822 Port-au-Prince)

Louis Joseph VIXAMA ou VICSAMA fils

(o 4/07/1812 Léogane, déclaré 19/08/1812 Port-au-Prince), instituteur

**ax** Marie Antoinette dite Excité LAMAND d'où :

Antoine Joseph Vicsama (o 7/11/1833 Aquin, déclaré 29/04/1834)

Nicolas Joseph Vicsama (o 23/12/1836 Aquin, déclaré 4/02/1837)

---

<sup>50</sup> Plus de générations sur geneanet, pseudo abigael2, Duchon Trichet La Fresselière (south Haïti families).

<sup>51</sup> Date de naissance peu claire, différente dans plusieurs actes : né en 1782 à la naissance de sa fille Cléomie ; en 1785 à son mariage ; en 1786 à son décès ; en tant que témoin à la naissance de Joseph Achille, né en 1786.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Relation avec inconnue**

Henry François Dautruche Vicsama, menuisier  
(o ca 1828, + 19/10/1883 Quartier Poste Marchand, Port-au-Prince)  
x après 1865 Marie Magdeleine Aimérine VIL (VILLE), repasseuse, couturière,  
(o ca 1831, + 4/10/1896 Port-au-Prince)  
d'où 7 enfants dont les 3 premiers enfants naturels :  
Moïse (o ca 1856, + 06/12/1883 Port-au-Prince)  
Philomène Climène (o 04/07/1858, déclarée 10/07 Port-au-Prince)  
Françoise Jeanne (o 06/05/1861 déclarée 22/05/1861 Port-au-Prince)  
Augustin Jacob (o 08/04/1865 Port-au-Prince, + 10/02/1910 Hôpital Militaire Port-  
au-Prince)  
Brigitte Amercie (o 10/10/1867, + 12/12/1868 Port-au-Prince)  
Louis Joseph Cangé (o 07/07/1871 déclaré 27/07 Port-au-Prince)

### **Relation avec Limerine MALIQUE**

filie de Danclos Marie  
(o ca 1850, + 21/09/1862, chez son père, Port-au-Prince)  
Renette Marie Louise (o 11/1862 Port-au-Prince, +05/08/1878 Port- au-Prince)

### **Relation avec Eugénie Nisida PITRE**

Fille de Joseph Pitre, sénateur (o ca 1779, + 1832)  
habitante propriétaire au Corail  
décédée sur l'acte de naissance de sa fille née en septembre 1842 et déclarée en  
avril 1845, probablement de suite de couches  
d'où :  
Marie Rose Thérèse Cléomie Vicsama  
(o 17/09/1842 Corail, + 03/03/1871 Port-au-Prince)  
x Charles Joseph Orvil DUVAL fils  
(o ca 1838 Port-au-Prince, + 19/12/1880 Port-au-Prince)  
d'où  
Marie Claire Anne Emerante Duval fils  
(o 21/02/1867 Port-au-Prince, + 26/10/1893 Port-au-Prince)

### **Relation avec Estimène BALAN**

domiciliée Croix des Bouquets, Escarobas, couturière  
d'où:  
Anne Julie Joséphine Sabina Vicsama  
(o 1/06/1848 Croix des Bouquets, Port-au- Prince), reconnue par son père général  
de division, aide de camp du Président d'Haiti, le 27 /12/1866

**bx 20 /11/1851 Port-au-Prince avec Marie Thérèse Adèle GRENIER de COURVILLE**  
(o 2/10/1806 Port-au-Prince, +/1865),  
filie naturelle déclarée 27/11/1812 ; dite, à son mariage, native de Santiago de Cuba,  
veuve de Alphonse Paulin VERROLLOT (o 08/12/1808 Troyes, + /1851)

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)